



ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY

Le DAV est chargé et payé par le canton pour sauvegarder le patrimoine visuel et sonore

Le DAV, département des archives audiovisuelles de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds, reçoit 700 000 francs chaque année du canton pour assurer des tâches de sauvegarde du patrimoine visuel et sonore du canton de Neuchâtel. C'est ce type de mandats de prestations que l'Etat entend promouvoir. /réd

Près de 1,5 million de francs vient du canton chaque année

La BPUN reçoit près de 1,5 million de francs du canton chaque année, soit un tiers de son budget. «Il n'y a aucune exigence. C'est une garantie de déficit», dit le conseiller communal chaux-de-fonnier Jean-Pierre Veya. /réd

CULTURE

La Ville de Neuchâtel se démarque dans le dossier des bibliothèques

Le Conseil d'Etat veut dénoncer la convention qui lie le canton à la Bibliothèque publique et universitaire (BPUN) à fin 2013 (notre édition du vendredi 17 décembre). La mise sur pied d'une bibliothèque d'importance cantonale est-elle remise en cause? Retour sur ce dossier avec trois responsables politiques.

DANIEL DROZ

«Aujourd'hui, on continue de se parler. Nous sommes conscients qu'on peut pas en rester là.» Jean-Pierre Veya, conseiller communal de La Chaux-de-Fonds, responsable du domaine culturel ne ferme aucune porte. «Depuis environ une année, nous avons vraiment pu travailler de manière concrète», ajoute-t-il en évoquant le groupe de pilotage formé de représentants des villes de La Chaux-de-Fonds, du Locle et de Neuchâtel, ainsi que de l'Université.

Un groupe de travail s'est mis au travail. Constitué des directeurs des institutions existantes et d'un expert extérieur, il a rédigé un premier rapport. Celui-ci validait la création d'une bibliothèque d'import-

tance cantonale sur plusieurs sites. L'étape suivante consistait à clarifier les questions de gouvernance ou de gestion patrimoniale.

Le rapport a été rejeté par la Ville de Neuchâtel. «Nous n'avons pas claqué la porte. Nous avons donné notre avis sur un rapport d'experts», dit Françoise Jeanneret, conseillère communale de Neuchâtel. Elle regrette notamment que l'Université, bien que partie prenante aux discussions, n'intègre pas ses bibliothèques au projet.

Tout le monde était «unanime sur les conclusions où on séparait lecture de proximité, tâches plutôt communales, et les tâches patrimoniales gérées par les villes et le canton. Sans que les fonds soient gérés par le canton», souligne Philippe Gnaegi, le conseiller d'Etat en charge de la culture.

Le Conseil d'Etat a décidé de dénoncer la convention qui lie à la Bibliothèque publique et universitaire, la BPUN. «C'est une démarche constructive. On se laisse déjà trois ans pour travailler dans ce sens», assure Philippe Gnaegi.

Le gouvernement souhaite travailler avec des mandats de prestations. Comme c'est le cas aujourd'hui pour le



NEUCHÂTEL La lecture publique devrait rester une tâche communale dans la future bibliothèque d'importance cantonale et multisites. (ARCHIVES CHRISTIAN GALLEY)

Département des archives audiovisuelles de la Bibliothèque de la Ville de La Chaux-de-Fonds. «Je suis convaincu que ça va se débloquent, que tous les partenaires auront une démarche constructive. La démarche est intéressante. Elle n'est pas contre la ville de Neuchâtel», conclut Philippe Gnaegi.

La décision du Conseil d'Etat n'est pas du goût de Françoise Jeanneret. «C'est méprisant à l'égard du personnel. Ce sont 20 personnes qui travaillent avec beaucoup d'engagement. Ça inquiète inutilement le personnel en question.» Et d'ajouter: «C'est une sorte de mesure d'intimidation par rapport à un projet. Un projet retenu pour le

Réseau des trois villes, librement inscrit dans le projet d'agglomération. La méthode ne correspond pas à la philosophie du Réseau des trois villes.»

La suite? «Cet été, j'ai fait personnellement plusieurs contrepropositions», affirme Jean-Pierre Veya. «Elles ont toutes été refusées par la ville de Neuchâtel. Elle a fait elle-même

«Je suis convaincu que ça va se débloquent, que tous les partenaires auront une démarche constructive»

Philippe Gnaegi

PLANETSOLAR

Le bateau solaire en Colombie

Après avoir navigué avec succès de Monaco à Miami et de la Floride à Cancun au Mexique, le plus grand catamaran solaire au monde, Türanor PlanetSolar, a atteint Carthagène, en Colombie hier.

«Notre voyage se déroule extrêmement bien», se réjouit le Neuchâtelois Raphaël Domjan. Sous pavillon suisse, le catamaran mesure plus de 30 m de long et 15 de large. Plus de 530 m² de panneaux solaires le recouvrent. Les cellules solaires utilisées sont 50% plus efficaces qu'une cellule conventionnelle et 2 à 4 fois plus efficaces que des cellules de type «couche-mince». En plaçant les contacts électriques à l'arrière de la cellule, SunPower atteint un rendement de 23% par cellule.

L'énergie est stockée dans des batteries lithium-ion, ce qui assure au catamaran trois jours d'autonomie même sans soleil. /comm-réd

VITESSE

Retrait pour excès en France

Un automobiliste neuchâtelois l'a appris à ses dépens récemment: un excès de vitesse sur territoire étranger peut valoir une sanction en Suisse. Pincé à 175 km/h sur un tronçon limité à 130 km/h, il écope d'un retrait de permis de deux mois pour une infraction qualifiée de grave. Il a aussi été condamné outre-Jura puisqu'il n'a plus l'autorisation de conduire sur le territoire de l'Hexagone.

Ce n'est que récemment, à savoir en septembre 2008, que la Suisse a adapté sa législation en la matière. La loi sur la circulation routière a été modifiée à la suite d'une série de jurisprudences du Tribunal fédéral. Le permis de conduire est retiré à deux conditions: une interdiction de conduire a été prononcée à l'étranger; l'infraction commise est qualifiée de moyennement grave ou de grave au sens de la législation suisse. Deux conditions remplies dans le cas de l'automobiliste neuchâtelois.

Le pays de domicile de la personne sanctionnée ne peut toutefois pas infliger une peine supérieure à celle qui a été notifiée par le pays où l'infraction a été commise, selon une convention européenne en matière de retrait de permis de conduire.

En matière d'infractions et d'accidents de circulation, ce cas fait partie des 438 dossiers examinés par le Service cantonal des automobiles et de la navigation durant le mois de novembre. Pas moins de 174 retraits de permis ont été prononcés.



EXCÈS DE VITESSE Même commise à l'étranger, une infraction peut être sanctionnée en Suisse. (ARCHIVES GUILLAUME PERRET)

Notons, parmi ceux-ci, un retrait de permis de conduire pour un mois pour perte d'un chargement mal arrimé tombant sur l'autoroute A1, soit une caisse d'environ un mètre sur trois, avec mise en danger mais sans accident.

Un autre automobiliste neuchâtelois s'est vu infliger six mois de retrait. En manipulant l'autoradio de sa voiture de livraison, il a franchi une double ligne blanche dans le tunnel du Gothard. Conséquence? Il a causé une collision latérale avec un véhicule venant en sens inverse. L'infraction a été qualifiée de grave. De plus, l'automobiliste est un récidiviste. /comm-dad

CANTON DE NEUCHÂTEL

Nez rouge pourrait faire scission

Comme chaque année lors des Fêtes, l'opération Nez rouge bat son plein dans le canton de Neuchâtel pour ramener à bon port les automobilistes ayant consommé de l'alcool. La section neuchâteloise est fâchée avec l'organisation nationale Nez rouge: celle-ci a perdu 50 000 francs de sponsoring d'Assura TCS et a demandé aux sections régionales une contribution de 5 francs par transport effectué.

Pour Jean-Marc Colin, président de Nez rouge Neuchâtel, «cela signifie que l'on devra verser environ 2500 francs à l'organisation faïtière au détriment du Chariot magique qui est le bénéficiaire des bonnes mains que l'on recevra cette année».

L'année passée, le cirque Infantino avait ainsi reçu 7000 francs de Nez rouge Neuchâtel.

Jean-Marc Colin souligne que la section neuchâteloise a accepté de payer mais que pour cette

année: «Si aucune solution n'est trouvée en 2011, le comité de Nez rouge Neuchâtel démissionnera en bloc. On pourrait faire l'opération mais sous un autre nom...»

Au siège de la fondation Nez rouge à Delémont, Christine Theiler, coresponsable du secrétariat national, rappelle que «21 sections sur 22 (Neuchâtel) ont été d'accord avec ce principe. C'est une solution transitoire. Nez rouge doit pouvoir continuer à fonctionner. Il est très tôt pour dire ce qui se passera en 2011.»

Nez rouge Neuchâtel recherche encore des bénévoles (inscriptions: www.nezrouge.ch). Jean-Marc Colin rappelle que «Nez rouge ne reconduit que des gens qui ont un véhicule. Nous ne faisons pas de concurrence aux taxis!» Le numéro à appeler est le 032 724 83 06. En 2009, 23 998 personnes ont été accompagnées lors de 11 092 transports effectués en Suisse. /bwe